



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/05/2018

Dossier complet le :

18/06/2018

N° d'enregistrement :

2018-6650

1. Intitulé du projet

REALISATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE ET D'UN VILLAGE D'ARTISANS SUR LA COMMUNE DE SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD;

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maître d'ouvrage : J-J RATIER, Maire de Sorges et Ligeux en Périgord
Co-maîtrise d'ouvrage : Grand Périquex.

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 0 2 6 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) cf. "Annexe Cerfa" §3 |
|-----------------------------------|--|
| | |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une zone commerciale et d'un village des artisans, au Sud de Sorges et Ligeux en Périgord.

Il s'inscrit dans un projet plus vaste d'aménagement du territoire de la commune qui comprendra dans sa finalité : l'agrandissement du quartier d'habitation à l'Ouest, l'aménagement du vieux Bourg au centre, et la Traversée le long de la nationale au Nord.

La présente demande concerne uniquement l'entrée Sud de la ville. Toutefois, une amorce piétonne a été prévu en direction du Bourg. Pour cela, 2 cheminements en béton balayé démarrant depuis la zone commerciale, viennent se raccrocher au Nord, sur le rond point existant. L'un d'entre eux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle permettra également la circulation cyclistes jusqu'aux commerces de proximité.

Elles seront imaginées telles des promenades à travers la végétation.

La suite de l'aménagement des circulations douces et notamment les liens vers les autres zones à aménager sera imaginée lors d'une prochaine opération d'aménagement de la ville.

suite et complément cf. "Annexe Cerfa" §4.1

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'une Zone d'activité économique intégrant une zone commerciale, un village d'artisans et un stationnement de co-voiturage.

La zone commerciale intègre un parking de 54 places de stationnement + une aire de co-voiturage de 20 places. Elle intègre également 1 place de stationnement pour un semi-remorque, en arrière du bâtiment Nord.

cf. complément en "Annexe Cerfa" §4.2

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux d'aménagement du terrain s'étalera sur 11 mois.

Une première phase d'une durée de 5 mois (dont 1 mois de préparation de chantier) permettra la réalisation de l'aménagement du terrain. Cela intégrera l'arrachage des 3 arbres, le terrassement des voiries et cheminements piétons réalisés, l'assainissement pour la desserte de chaque Lot, ainsi que les plantations d'arbres, puis la réalisation des voiries. La couche de finition de la route permettant la desserte des Lots sera réalisée après installation de chacun, afin de préserver celle-ci. Elle sera néanmoins praticable.

Une seconde phase de travaux d'une durée de 6 mois (dont 1 mois de préparation de chantier) sera nécessaire pour la construction des bâtiments de commerce.

L'ensemble des travaux étant localisés sur un terrain, l'impact sur l'espace public sera alors très limité.

La fin des travaux est prévue pour septembre 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur les nouvelles voies créées après mise en service de la ZAE sera associé au trafic de la zone de commerce (54 voiture maximum en même temps), de la zone de co-voiturage (20 places de stationnement en même temps) et de la zone "village des artisans" (trafic associé à chaque activité qui viendra s'y implanter).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de Permis d'aménager sera déposé pour l'ensemble des travaux relatifs à l'aménagement du terrain.

Une déclaration de dossier Loi sur l'eau sera déposée.

Un dossier de Permis de construire sera déposé pour la construction des bâtiments de commerces prévus sur le Lot 01.

Pour le restant des Lots, chaque propriétaire ou exploitant aura à sa charge, le dépôt d'un dossier de Permis de construire, pour permettre la construction de tout bâtiment.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|------------------------|
| Superficie globale du projet | 15718.00m ² |
| Surface des espaces verts | 8443m ² |
| Surface des voiries en enrobé | 4383m ² |
| Surface des cheminements piétons en béton balayé | 1520m ² |
| Surface des cheminements piétons gravillonnés, | 141m ² |
| Surface des cheminements piétons en enrobé, | 209m ² |
| Surface de la zone poubelles compris stationnement, | 62m ² |
| Surface de l'emprise bâtie des 2 bâtiments de commerce | 1125m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sorges et Ligueux
en Périgord (24420),

Entre la RN21 et la RD68,

Parcelles A1416, B1809 et B1810

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 30' 45" 43 Lat. 0° 87' 48" 14

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Sorges et Ligueux en Périgord (24420)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera raccordé au réseau public en eau potable, pour permettre l'exploitation des commerces, du village des artisans, ainsi que pour l'entretien de l'espace végétal. Les espèces végétales choisies seront des essences de la région et devront avoir un besoin limité en eau. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 2 noues paysagères sont prévues sur le terrain, afin de drainer et d'infiltrer les eaux de pluies. Un dossier loi sur l'eau sera déposé à l'instruction et permettra de définir les modalités d'infiltrations. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les déblais seront limités sur le terrain. Les altitudes du projet seront réalisées en fonction des altitudes du sol naturel. Les bâtiments de commerce sont implantés perpendiculairement à la pente, afin de limiter les terrassements. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les remblais seront limités sur le terrain. Les altitudes du projet seront réalisées en fonction des altitudes du sol naturel. Les bâtiments de commerce sont implantés perpendiculairement à la pente, afin de limiter les terrassements. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La prairie actuelle est une ancienne zone de culture de blé. Toute surface non construite ou non aménagée sera laissée en espace végétal libre. La majeure partie des arbres est conservée. Seuls 3 arbres sont abattus. Une plantation d'arbre (environ 48) est également prévue afin de palier à l'impact environnemental du projet et atteindre 1 arbre pour 2 places de stationnement. Une végétation basse est également prévue sur certaines zones végétales. Ces ajouts ont pour but de créer une flore ainsi que des habitats pour la faune, peu possibles jusqu'à aujourd'hui, du fait d'une zone de la zone de culture qui y résidait. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cette zone commerciale a pour but de déplacer les nuisances liées aux commerces aux portes de la ville tout en restant en lien étroit avec le Bourg. Les nuisances sonores qu'une zone d'activité économique est susceptible d'engendrer sont donc éloignées des zones d'habitation. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La zone artisanal pourra être source de bruit selon les activités qui s'y implanteront. Elle est toutefois implantée entre la zone commerciale et des espaces boisés, qui en limiteront la propagation. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'activité des commerces, et notamment de la boulangerie peut engendrer des odeurs. Cela ne sera toutefois pas considéré comme une nuisance.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les enseignes des commerces ainsi que l'éclairage public qui y est prévu entraîneront des émissions lumineuses. Une extinction sur les tranches horaires en pleine nuit, sera mise en place afin de limiter au maximum ces émissions.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet ne porte pas atteinte à l'église, du fait de sa distance avec celle-ci. Il est réalisé en accord avec le musée de la truffe, même s'il ne constitue pas un patrimoine protégé. Un cône de visibilité est alors maintenu, et permettra de préserver la perspective vers ce dernier, depuis la RN21. De plus, l'architecture des bâtiments de commerce et le règlement de lotissement permettront une qualité architecturale et paysagère, en s'appuyant sur des codes architecturaux existants dans le bourg (toitures en pente, tons pierre et bruns, compositions volumes ...). |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. "Annexe Cerfa" §7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe au CERFA : en remplacement des §3., §4.1, §4.2 et §7 |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Périgueux

le, 25/05/2018

Signature



PIECES COMPLEMENTAIRES DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS ANNEXE CERFA

PROJET

REALISATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE ET D'UN VILLAGE
D'ARTISANS SUR LA COMMUNE DE SORGES & LIGUEUX EN PERIGORD

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE SORGES & LIGUEUX EN PERIGORD

1 Place de la Mairie
24420 Sorges & Ligeux en Périgord

MAÎTRE D'ŒUVRE

CITYZEN ARCHITECTES – Architecte mandataire

16 rue Calvé 33000 BORDEAUX // ZAC Couture RN 21 24660 Notre Dame de Sanilhac



TEC INFRA – Bet VRD

9 rue du 20 août 1944 24110 Saint Astier



ODETEC – Bet Techniques

ZAC Couture RN 21 24660 Notre Dame de Sanilhac



AXE PLAN - Bet Structure

30 rue Pont Saint Jean 24100 Bergerac

DATE

13/06/2018

INDICE

C

§ 3. Catégories applicables du tableau des seuils et critères annexés à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant au projet.

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 6.a) | Route pour la desserte des Lots créés sur le terrain, d'une longueur de 290m. |
| 6.a) | Route pour la desserte du Parking raccordé aux futurs commerces, d'une longueur de 200m |
| 6.a) | Route pour la desserte de la zone « Livraison », derrière le future Bâtiment A, d'une longueur de 107m. |
| 6.a) | Route pour la desserte du Parking « Co-voiturage », d'une longueur de 62m |
| 41. a) | Aire de stationnement ouverte au public de 54 places pour la zone commerciale. |
| 41. a) | Aire de stationnement ouverte au public de 20 places pour la zone de co-voiturage. |
| 41. a) | Aire de stationnement ouverte au public sur régulation horaire, au droit de la zone de livraison, d'1 place de stationnement pour semi-remorque. |

§ 4. Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

| Caractéristiques du projet | Nature des travaux |
|---|--|
| Route desserte "Lots" (290m) | Création totale d'une route avec réalisation d'un rond-point et d'une aire de retournement, par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. |
| Route Parking "commerces" (200m) | Création totale d'une route, par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. |
| Route zone "Livraison & Stationnement Semi-remorque" (107m) | Création totale d'une route avec réalisation d'1 aire de retournement, par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. |

| | |
|--|---|
| Route Parking "Co-voiturage" (62m) | Création totale d'une route par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. |
| Aire de stationnement « Commerces » (54 places pour véhicules légers) | Réalisation de 54 places de stationnement en bataille par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. Il est prévu de compléter le boisement existant autour du parking, pour atteindre 1 arbre pour 2 places de stationnement. Les essences choisies seront des essences locales. |
| Aire de stationnement « Co-voiturage » (20 places pour véhicules légers) | Réalisation de 20 places de stationnement en bataille par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. Arrachage de 3 arbres : 2 noyers + 1 prunier. Il est prévu de compléter le boisement existant autour du parking, pour atteindre 1 arbre pour 2 places de stationnement. Les essences choisies seront des essences locales. |
| Aire de stationnement « Livraison Semi-remorque » (1 place pour semi-remorque) | Réalisation d'une place de stationnement en créneau pour 1 semi-remorque par création de remblais/déblais, d'une structure de chaussée et d'une finition de chaussée en enrobé. Il est prévu de compléter le boisement existant autour du parking, pour atteindre 1 arbre pour 2 places de stationnement. Les essences choisies seront des essences locales. |
| Cheminements et espaces piétons | 2 circulations douces sont prévues depuis la zone de commerces de proximité jusqu'au rond-point existant, au Nord de la zone de projet. Elles seront réalisées en béton balayé. |

4.2 Objectifs du projet

| Caractéristiques du projet | Objectifs du projet |
|-------------------------------|--|
| Route desserte "Lots" (290m). | La réalisation de cette route doit permettre la desserte des usagers et exploitants du village des artisans (Lots 2 à 10) ainsi que de la zone commerciale et du parking de co-voiturage (Lots 1a & 1b) depuis la Départementale n°68. |

| | |
|---|---|
| Route Parking "commerces" (200m). | <p>La réalisation de cette route doit permettre la desserte du parking des commerces.</p> <p>Il a été choisi une solution de boucle à sens unique, afin de faciliter les flux au sein de la ZAE.</p> |
| Route zone "Livraison & Stationnement Semi-remorque" (107m). | <p>La réalisation de cette route doit permettre la desserte des Semi-remorques de livraison, pour une future épicerie, ainsi que celle des Semi-remorques en stationnement.</p> |
| Route Parking "Co-voiturage" (62m). | <p>La voirie créée doit permettre de desservir les places de stationnement affiliées au covoiturage.</p> |
| Aire de stationnement « Commerces » (54 places pour véhicules légers). | <p>La réalisation de ce parking doit permettre le stationnement des véhicules légers des usagers des futurs commerces.</p> |
| Aire de stationnement « Co-voiturage » (20 places pour véhicules légers). | <p>La réalisation de ce parking doit répondre au besoin de stationnement, relatif au co-voiturage.</p> <p>En effet, le positionnement entre la route départementale N°68 et la route nationale N°21, est idéale pour les usagers.</p> <p>Il doit faciliter et inciter la pratique du covoiturage, tout en étant visible depuis l'espace de circulation des usagers.</p> |
| Aire de stationnement « Livraison Semi-remorque » (1 place pour semi-remorque). | <p>Le but de ce stationnement est de localiser la zone de livraison de la future épicerie.</p> <p>Afin de limiter au maximum la surface étanchée sur le terrain, ce stationnement est mutualisé avec le stationnement des routiers, « usagers » des commerces.</p> <p>Sur ce stationnement doit être signalé les horaires « hors manutention », sur lesquelles le stationnement sera possible pour les routiers de passage.</p> |

7. Auto-évaluation

Le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement.

En effet, l'aménagement proposé donne suite à une étude générale de la ville qui a eu pour but d'optimiser les usages et les espaces au sein de la commune. Ce projet en particulier permet de désengorger le centre-bourg.

Le terrain utilisé était récemment un champ de blé. Celui-ci a alors subi labourages et engrais ayant alors endommagé son écosystème. Il est aujourd'hui laissé en prairie temporaire, en attendant la réalisation du projet, et ne comporte que très peu d'arbres.

Au sein du projet d'aménagement, l'ensemble des espaces libres de stationnement, de circulation ou de construction constitueront des espaces naturels plantés, ce qui représente une grande partie du terrain. Le paysage végétal sera également organisé de sorte à répondre au paysage environnant (urbain / rural).

En effet, l'aménagement prévoit de reconstituer des zones boisées côté Sud-Ouest pour répondre aux bosquets présents autour de la ville. Ces bosquets cadreront des vues depuis la RN, vers les bâtiments de commerce. Ils rappelleront le côté rural de la commune.

Un mail d'arbres ordonné composera le paysage du parking Nord de la zone commerciale, afin de répondre à l'entrée du Bourg et entrera en contraste avec les bosquets plus au Sud.

Un alignement d'arbres sera également prévu le long de la RD, à l'approche du rond-point. Cela aura pour but d'attirer l'attention sur le fait que nous entrons dans une zone plus urbaine, par le biais d'un code végétal.

De notre point de vue, le projet d'aménagement réalisé sur ce terrain, permettra à terme d'améliorer le paysage végétal en entrée de bourg. L'ajout de l'ensemble de ces arbres et végétation, permettra de créer des habitats pour la faune.

Au regard du faible impact du projet sur l'environnement et sur la santé humaine et de sa taille, une évaluation environnementale paraîtrait alors disproportionnée.

Demande d'Examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle d'une
évaluation environnementale.

DOSSIER GRAPHIQUE



CityZen Architectes
16 rue Calvé 33000 Bordeaux
Espace Couture
Le carré des Pros
24660 Notre Dame de Sanilhac
Tel: 05 56 30 37 81
Fax: 05 56 30 36 98
info@cityzen-architectes.com



9 rue du 20 août 1944
24110 Saint Astier
Tel: 09 81 99 01 80
v.metois@tecinfra.fr



ODETEC
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
ZAC Couture RN 21
24660 Notre Dame de Sanilhac
Tel: 05 53 02 90 44
perigueux@odetec.fr



30 rue Pont St Jean 24100
Bergerac
Tel: 05 53 57 21 73
be@axeplan.fr

MAITRE D'OUVRAGE

**Mairie de Sorges &
Ligueux en Périgord**
1 place de la Mairie
24420 Sorges & Ligueux en
Périgord

PROJET

Réalisation d'une zone d'activité
commerciale et d'un village
d'artisans sur la commune de
SORGES - LIGUEUX

TITRE

Référence

SOR CPC C

Projet

Echelle

Date

N°

18-005
13-06-18

0



CityZen Architectes

16 rue Calvé 33000 Bordeaux
Espace Couture
Le carré des Pros
24660 Notre Dame de Sanilhac

Tel: 05 56 30 37 81
Fax: 05 56 30 36 98

info@cityzen-architectes.com



9 rue du 20 août 1944
24110 Saint Astier
Tel: 09 81 99 01 80
v.metois@tecinfra.fr



ZAC Couture RN 21
24660 Notre Dame de Sanilhac
Tel: 05 53 02 90 44
perigueux@odetec.fr



30 rue Pont St Jean 24100
Bergerac
Tel: 05 53 57 21 73
be@axeplan.fr

MAITRE D'OUVRAGE

**Mairie de Sorges &
Ligieux en Périgord**

1 place de la Mairie
24420 Sorges & Ligieux en
Périgord

PROJET

Réalisation d'une zone d'activité
commerciale et d'un village
d'artisans sur la commune de
SORGES - LIGUEUX



TITRE

Plans de Situation
(IGN 2017 source Géoportail
Vue aérienne 2018 Google)

Référence

SORCPC

Projet

Echelle

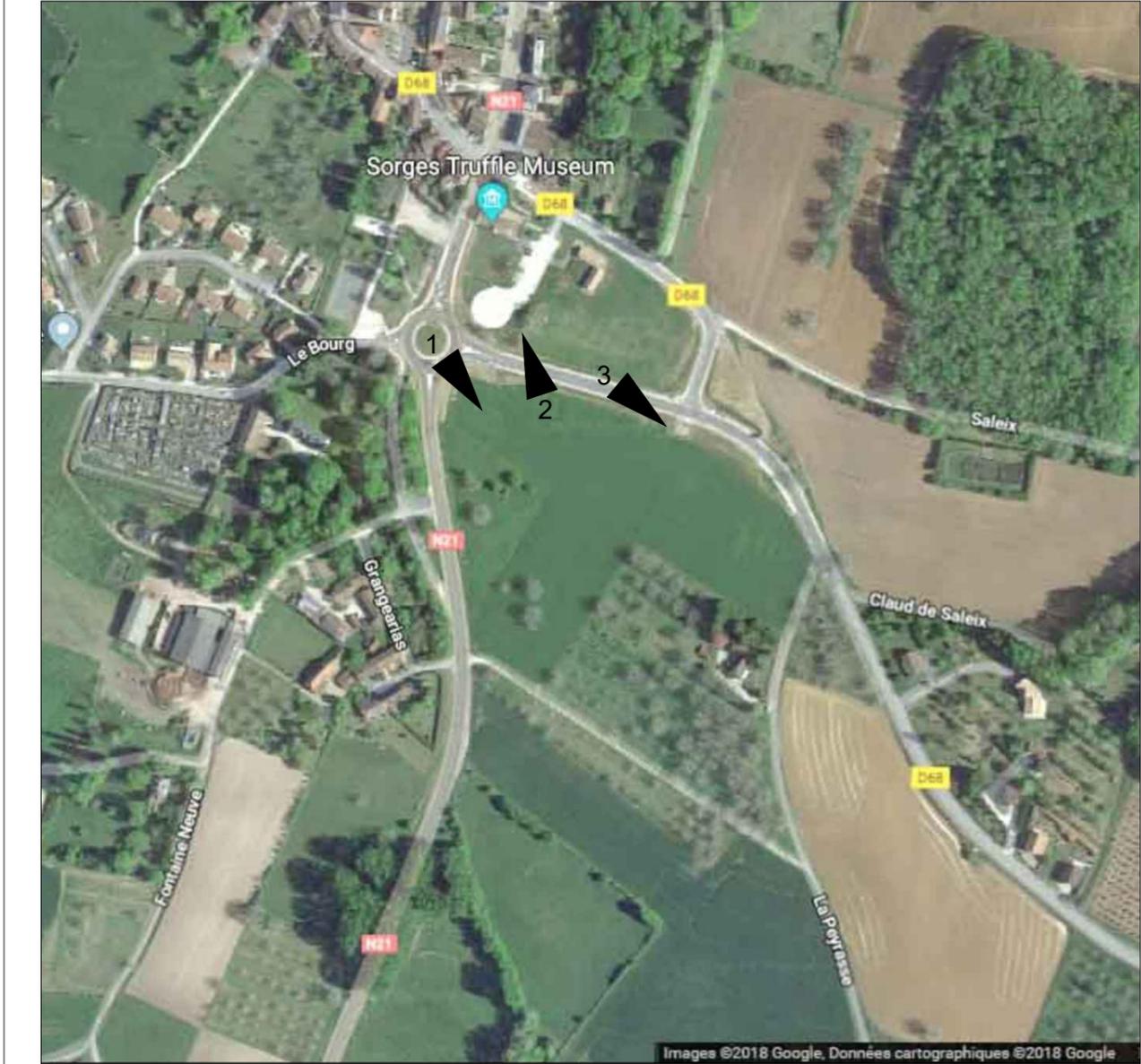
18-005 1/25 000 & 1/16 000

Date

N°

13-06-18





CityZen Architectes
 16 rue Calvé 33000 Bordeaux
 Espace Couture
 Le carré des Pros
 24660 Notre Dame de Sanilhac
 Tel: 05 56 30 37 81
 Fax: 05 56 30 36 98
 info@cityzen-architectes.com



TEC.INFRA
 ingénierie
 9 rue du 20 août 1944
 24110 Saint Astier
 Tel: 09 81 99 01 80
 v.metois@tecinfra.fr



ODETEC
 BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
 ZAC Couture RN 21
 24660 Notre Dame de Sanilhac
 Tel: 05 53 02 90 44
 perigueux@odetec.fr



AXEPLAN
 ingénierie
 30 rue Pont St Jean 24100
 Bergerac
 Tel: 05 53 57 21 73
 be@axeplan.fr

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Sorges & Ligeux en Périgord
 1 place de la Mairie
 24420 Sorges & Ligeux en Périgord

PROJET

Réalisation d'une zone d'activité commerciale et d'un village d'artisans sur la commune de SORGES - LIGUEUX

TITRE

Photographie situant le terrain dans l'environnement proche
 Photographie situant le terrain dans le paysage lointain
 Photo aérienne pour repérage des photographies

| | | |
|-----------|----------|---------|
| Référence | | SORCPC |
| Projet | 18-005 | Echelle |
| Date | 13-06-18 | N° |

Ces plans appartiennent au dossier de demande d'examen au cas par cas et ne sont en aucun cas des documents d'exécution de travaux.



Ces plans appartiennent au dossier de demande d'examen au cas par cas et ne sont en aucun cas des documents d'exécution de travaux.



CityZen Architectes
 16 rue Calvé 33000 Bordeaux
 Espace Couture
 Le carré des Pros
 24660 Notre Dame de Sanilhac
 Tel: 05 56 30 37 81
 Fax: 05 56 30 36 98
 info@cityzen-architectes.com



9 rue du 20 août 1944
 24110 Saint Astier
 Tel: 09 81 99 01 80
 v.metois@tecinfra.fr



ODETEC
 BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
 ZAC Couture RN 21
 24660 Notre Dame de Sanilhac
 Tel: 05 53 02 90 44
 perigueux@odetec.fr



30 rue Pont St Jean 24100
 Bergerac
 Tel: 05 53 57 21 73
 be@axeplan.fr

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Sorges & Ligeux en Périgord
 1 place de la Mairie
 24420 Sorges & Ligeux en Périgord

PROJET

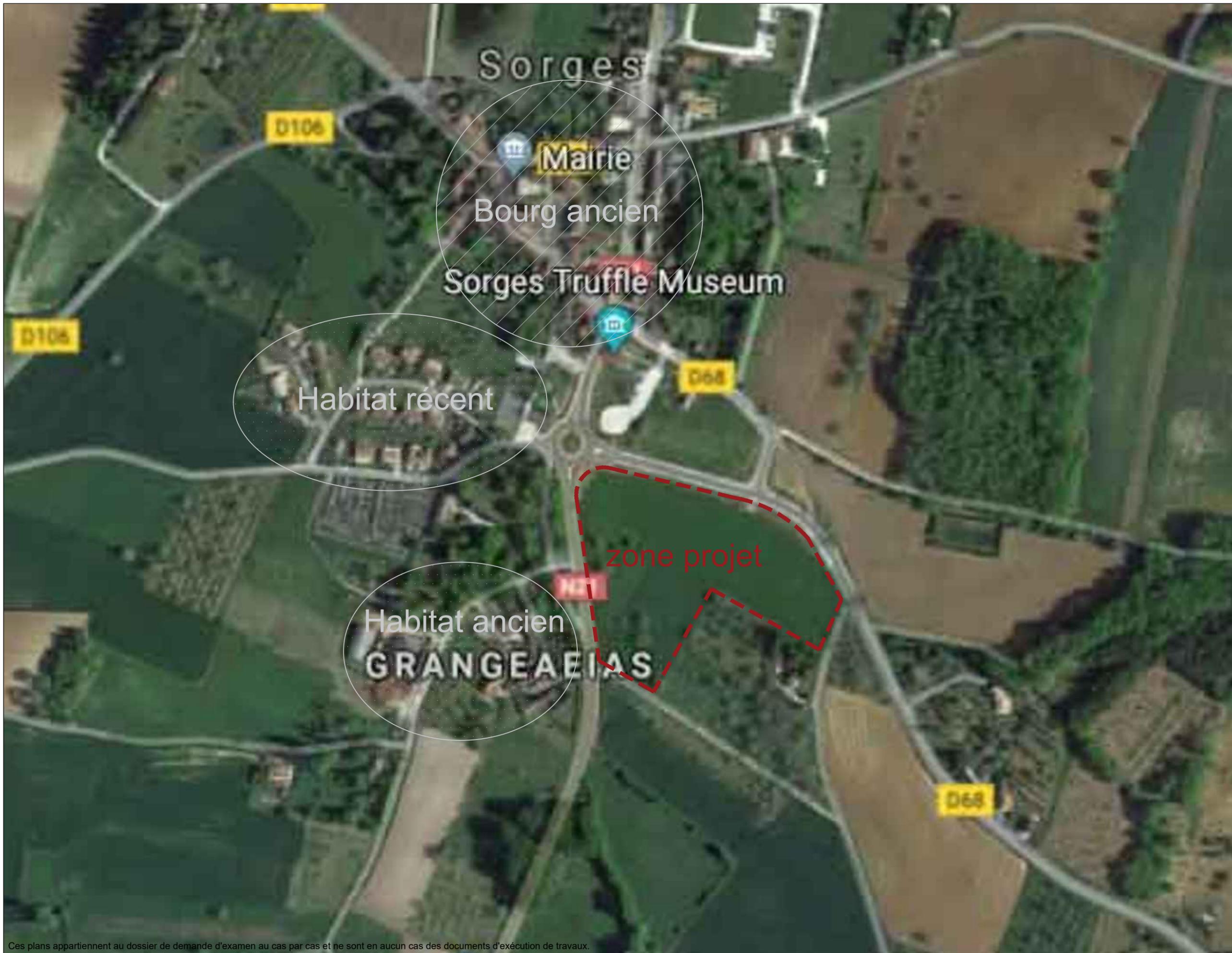
Réalisation d'une zone d'activité commerciale et d'un village d'artisans sur la commune de SORGES - LIGUEUX



TITRE

Plan de composition projeté

| | | |
|-----------|----------|----------------|
| Référence | | |
| SORCPC | | |
| Projet | 18-005 | Echelle 1/1000 |
| Date | 13-06-18 | N° 4 |



CityZen Architectes
 16 rue Calvé 33000 Bordeaux
 Espace Couture
 Le carré des Pros
 24660 Notre Dame de Sanilhac
 Tel: 05 56 30 37 81
 Fax: 05 56 30 36 98
 info@cityzen-architectes.com



9 rue du 20 août 1944
 24110 Saint Astier
 Tel: 09 81 99 01 80
 v.metois@tecinfra.fr



ZAC Couture RN 21
 24660 Notre Dame de Sanilhac
 Tel: 05 53 02 90 44
 perigueux@odetec.fr



30 rue Pont St Jean 24100
 Bergerac
 Tel: 05 53 57 21 73
 be@axeplan.fr

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Sorges & Ligeux en Périgord
 1 place de la Mairie
 24420 Sorges & Ligeux en Périgord

PROJET

Réalisation d'une zone d'activité commerciale et d'un village d'artisans sur la commune de SORGES - LIGUEUX



TITRE

Plan des abords du projet

| | | | |
|-----------|----------|---------|--------|
| Référence | | SORCPC | |
| Projet | 18-005 | Echelle | 1/3000 |
| Date | 13-06-18 | N° | 5 |